



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 NOVEMBRE 2024

L'assemblée générale de l'association sportive du golf de Chailly s'est réunie dans le respect des mesures sanitaires le samedi 23 novembre 2024 à 15h00 au château de Chailly. Trente membres étaient présents ou représentés.

1/ Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 16 décembre 2023 :

Après présentation du solde bancaire au 31/12/2023 qui est conforme aux prévisions annoncées, le procès-verbal de l'assemblée générale du 16 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

2/ Rapport moral :

Le président présente les réalisations du comité de direction et de l'association pour 2024:

- Le comité de direction s'est réuni à deux reprises et a assuré le bon fonctionnement de l'association (suivi du budget, organisation des compétitions, suivi des équipes). Le président tient à remercier chacun de ses membres pour son engagement et son aide. Pour des raisons personnelles, Philippe Delage avait annoncé sa démission du Comité de Direction dès le mois de juin mais au terme du mandat en cours.
- Les effectifs de l'AS sont à peu près constants : 111 cotisants adultes ont effectivement payé leur cotisation, auxquels il convient d'ajouter 9 jeunes de l'école de golf.
- L'AS a organisé 5 compétitions qui ont été unanimement très appréciées, dont le Championnat du Club, la Folie de Chailly qui a réuni 100 participants sur 2 jours et la troisième édition du Challenge de la Pentecôte à Macon La Salle avec 7 clubs et près de 240 joueurs participants sur 2 jours.
- Les mardis de Chailly devenus les Tamalous animés par Martine Chomard et Pierre Verdreau ont connu à nouveau un grand succès avec de très nombreux déplacements et rencontres.
- L'AS a tenu ses engagements avec la mise en place d'un tableau d'honneur et des places de parking réservées pour les champions du club, ainsi que l'uniformité des tenues de tous les joueurs de Chailly. Les nouveaux polos roses ont été très appréciés y compris par d'autres clubs.
- Toutes les équipes engagées en championnat de ligue se sont maintenues.
- Championnat de France par équipe : maintien de l'équipe 1 en D4 et de l'Equipe 2 en Promotion, descente des Mid-Am en D4 et des Séniors en D3. Les déplacements des Dames et des Séniors 2 ont été annulés.
- Nos 31 joueurs SGBFC coachés par Boyd Greenwood ont fini 2èmes du TOP6, se sont inclinés en finale des match-plays.
- Maintien d'une communication soutenue, principalement avec les Newsletter concoctées par Jean-Philippe Guillot.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.



3/ Rapport financier pour l'année 2024 :

Le président présente le compte d'exploitation et le solde du compte bancaire au jour de l'Assemblée Générale

- NB : Toutes les recettes et dépenses importantes ont été comptabilisées à cette date. Il ne reste que l'encaissement des licences et cotisations AS de novembre et décembre 2024 à venir à enregistrer (ainsi que les frais bancaires sur ces 2 mois).
- A date, les dépenses s'élèvent à 39.312€ et les recettes à 38.080€, soit une perte de 1.232€ (au lieu de 2.800€ budgétée)
- Le solde bancaire est en phase avec un solde au 23/11/2024 à 10.326€ (au lieu de 9.800€ budgétés)
- Les engagements 2024 ont donc été tenus, comme ce fut le cas ces 4 dernières années.
- Le président remercie chaleureusement tous ses sponsors, partenaires, membres du comité et cotisants AS sans qui l'AS n'aurait jamais pu engager autant d'équipes et atteindre un tel niveau et proposer toutes ces animations tout en tenant ses comptes de manière aussi efficace.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

4/ Démission du Comité de Direction

- Le Président Philippe Delage confirme et présente la démission de tous les membres du Comité de Direction.
- Seul Boyd Greenwood gardera des fonctions au sein du prochain Comité de Direction

La séance est levée à 15h45 et les membres du Comité de Direction démissionnaire se retirent pour laisser les candidats à la reprise se présenter.

5/ Présentation et élection du nouveau Comité de Direction

6/ Présentation du projet 2025 par la nouvelle équipe

Les points 5 et 6 font l'objet d'un rapport séparé

Le président,

Le secrétaire,